

Désirer la famille – Revendications, défenses et encadrements

Depuis une quinzaine d'années, les débats relatifs à l'évolution du droit de la famille génèrent d'importantes mobilisations. En France, en Italie, mais aussi aux Etats-Unis ou dans d'autres espaces démocratiques, deux visions s'opposent.

La première – valorisant l'égalité des individus et des sexualités – envisage le droit de la famille comme une réglementation dynamique et souple appelée à s'ajuster aux configurations pratiques. Être reconnu comme famille est alors revendiqué comme un droit. La seconde – défendant la tradition et la conservation – appelle au contraire à la défense d'un privilège de l'hétérosexualité, et le maintien d'une définition restrictive de la filiation, dans la mesure où seule l'union « naturelle » d'un homme et d'une femme en vue de la procréation peut prétendre au statut de famille. La famille est alors défendue comme condition socialement naturalisée que les lois ne peuvent et ne doivent pas altérer.

Ces deux perspectives opposent des visions politiques incompatibles et irréconciliables du droit, de la famille et de l'individu. Pour autant, et sans bien sûr prétendre à une quelconque équivalence des positions, l'antagonisme qu'exprime ce conflit, les débats houleux et les affrontements auxquels il a donné lieu, en Europe notamment, cachent un consensus implicite : la famille, fondée sur l'union d'un couple parental, resterait l'espace privilégié – si ce n'est premier – de la réalisation de soi, une configuration désirable. Qu'il faille l'ouvrir ou la défendre, la promouvoir ou la protéger, la famille apparaît systématiquement comme une institution hautement souhaitable, voire une condition « naturellement » nécessaire au bonheur et à la vie épanouie.

Or que dit ce consensus autour de la désirabilité de la famille ? Quelles logiques historiques et politiques gouvernent les recompositions de la norme familiale ? Y a-t-il place pour une critique de l'impératif familial ? Quel rôle joue le désir dans la mobilisation ? Et comment penser l'unité des « désirs de famille », au-delà de la divergence des actions, des positions et des luttes ?

Programme

10 juin 2016 – Université de Toulouse Jean Jaurès
Amphithéâtre F417 – Maison de la Recherche II

9h : Accueil des participant-e-s

9h15 : Introduction

9h30 : Désirs d'enfants

– Séverine Mathieu (CLERSÉ) : *Désir d'enfant et AMP: des normes en mouvement ?*

– Michela Villani (LISST-Cas) : *Le désir d'enfant à l'épreuve de l'échec*

* Discutante : Anne-Sophie Vozari (IRIS)

11h : Pause café

11h30 : Inquiétudes familiales

– Mélanie Gourarier (LISST-Cas) : *Quand le résultat d'un test ADN produit un doute sur la paternité*

– Federica de Cordova et Chiara Sità (PoliTeSse, Université de Vérone) : *La parentalité "intensive" comme stratégie des parents homosexuels face au débat sur la reconnaissance de la filiation, en Italie.*

* Discutante : Alfonsina Faya Robles (LISST-Cers)

13h : Déjeuner

14h30 : Le gouvernement des désirs

– Benoit Hachet (IRIS) : *La naturalisation des fonctions parentales dans les regards « psy » sur la résidence alternée.*

– Sébastien Roux (LISST-Cas) : *Moraliser. Sur la régulation éthique de l'adoption internationale (France – Ethiopie)*

* Discutant : Massimo Prearo (PoliTeSse)

16h : Pause café

17h : Conclusion : Rémi Lenoir (CESSP- Cse)

18h : Fin de la journée d'étude

Comité d'organisation :

[Mélanie Gourarier](#) (Post-doctorante, LISST-Cas)

[Massimo Prearo](#) (PoliTeSse / Politics and theories of sexuality – Université de Vérone)

[Sébastien Roux](#) (Chargé de recherche au Cnrs, LISST-Cas)

[Michela Villani](#) (Post-doctorante, LISST-Cas)

Journée d'études organisée avec le soutien de l'ANR (Projet [Ethopol](#)), du LISST et de [PoliTeSse](#)